Desjardins

Engagement du constituant

(selon l'article 19.2 du *Règlement sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec, habilité par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite)*

Numéro de compte FRV

Identification du constituant

☐ M. ☐ Mme Nom : _____ Prénom : _____

Déclaration

Par la présente, je m'engage à demander l'interruption des versements de mon revenu temporaire dès que mes autres revenus atteindront le montant de _____ **$**, soit 50 % du maximum des gains admissibles (MGA), de l'année _____.

Signature

_____ Nom du constituant (en caractères d'imprimerie)

X _____ Signature du constituant

_____ Date (AAAA-MM-JJ)

AVIS : Est passible des sanctions prévues aux articles 257 et 262 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1) quiconque fait une fausse déclaration dans le but d'obtenir un revenu temporaire payable par le fonds de revenu viager mentionné dans la déclaration.